



**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
MRC de Montmagny**

Avis public

Séance ordinaire à huis clos

AVIS PUBLIC est donné et précise ce qui suit :

Afin de protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, la séance ordinaire du 4 mai 2020 a eu lieu à huis clos. Pour ce faire, le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a siégé par visioconférence puisque toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

Cette séance se doit d'être disponible et publicisée par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Un enregistrement (audio et/ou vidéo) est disponible à compter d'aujourd'hui le mardi 5 mai 2020 sur notre site Internet dans la section des procès-verbaux accessible par le menu Municipalité et le sous-menu Conseil.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce 5^e jour de mai 2020.

**La secrétaire-trésorière
Sophie Boucher**